

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/39-PR

Juillet 2025

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'informations sur les recommandations relatives à la gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et pour lesquels une révision périodique est programmée**

DATE LIMITE: 25 août 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/PR 25/56/9¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à examiner les recommandations relatives à la gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et pour lesquels une révision périodique est programmée par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) comme indiqué au paragraphe 26 du document CX/PR 25/56/9.
3. Lorsqu'ils répondent aux points soulevés dans les recommandations, les membres et observateurs du Codex sont invités à tenir dûment compte des données/informations fournies dans les points clés de la discussion dans le document CX/PR 25/56/9.
4. Les pays membres et/ou les organisations observatrices qui ont des préoccupations concernant la révocation de ces composés doivent indiquer leur engagement à soumettre les données pertinentes (y compris la date à laquelle ces données seront disponibles) afin de permettre une planification adéquate des examens périodiques par la JMPR au titre du point 9 de l'ordre du jour - Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides destinés à être évalués ou réévalués en priorité par la JMPR.
5. Les recommandations sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 7 à 11.
6. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des directives proposées lors de la prochaine réunion du CCPR.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

7. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
8. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
9. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
10. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
11. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=56>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>